

FACE AUX MESURES ANTISOCIALES ET AU CYNISME DU GOUVERNEMENT : NE NOUS DÉMOBILISONS PAS !

Les attaques patronales soutenues par le « président des riches » se multiplient : Casse des services publics (éducation, hospitaliers, ferroviaire etc.), casse de l'assurance chômage, plan de licenciements dans le privé, dérèglementation du temps de travail en imposant toujours plus de flexibilité, temps partiel imposé précarisant encore un peu plus les travailleuses et les travailleurs, fusion des instances représentatives du personnel avec le CSE, référendum d'entreprise permettant d'isoler les salarié.es, **la coupe est pleine !**

Nous sommes conscient.es que les journées d'appel à mobilisation, sans perspective de reconduction, ne permettront pas de faire reculer le gouvernement, mais nous considérons toujours plus que nécessaire **de fédérer les différentes revendications (sociales et économiques) du monde du travail, pour la construction d'un réel mouvement unitaire à la base**, pour s'opposer et imposer collectivement nos revendications contre les politiques libérales du gouvernement.



Dans la Fonction Publique

Ce sont l'ensemble des ministères qui sont dans le collimateur du gouvernement. Dans sa violence sociale et toxique pour l'ensemble de la population, **le gouvernement projette de supprimer plus de 120 000 postes de fonctionnaires en 5 ans**. Ce choix politique du gouvernement s'inscrit dans la continuité d'une logique libérale depuis les années 80, notamment sous Rocard. Alors que l'éducation et la santé constituent une priorité pour notre société, **ce seront les classes populaires qui paieront le prix de ces réformes**.

-Dans l'éducation : Réduction des effectifs toutes catégories confondues, **soit 3600 postes qui seront supprimés dans les collèges et lycées**, alors que le ministère de l'éducation estime à 40.000 les élèves supplémentaires attendu.es tous les ans. La bourgeoisie pourra toujours scolariser ses enfants dans les établissements privés, dans des écoles prestigieuses et d'élites, **tandis que les familles prolétaires, inscriront leurs enfants dans des écoles surchargées, qui auront du mal à fonctionner par manque de personnel**.

Les lycées professionnels, eux, devront de plus en plus se plier à la logique conjoncturelle de l'employabilité de certains secteurs pour fournir de la chair à travail à des entreprises qui pourront financer certaines filières et donc s'imposer sur le contenu des programmes, comme cela se fait déjà dans certaines universités. L'enseignement sous le règne libéral sera de répondre aux exigences du marché du travail **et non plus la possibilité**

pour les lycéens-lycéennes et étudiant.es de suivre des études de leur choix.

-Dans la santé : Les personnels des hôpitaux, des EHPAD, subissent des conditions de travail catastrophiques, ne permettant plus d'assurer un véritable service public de soin pour les patient.es et/ou résident.es.

Le Lean management s'instaure dans les établissements, poussant le personnel à bout. Les dernières mobilisations des personnels de la santé, qui dénonçaient le manque de moyen (matériel, humain etc.) révèlent une fois de plus l'arrogance du gouvernement Macron face à ces problèmes, puisque le président déclarait : « *notre système ne souffre pas d'un manque de moyens* ». La volonté des différents gouvernements successifs **est de faire de la santé un marché « juteux », cela en réduisant considérablement les budgets, pour mieux engraisser les groupes privés**. Dans cette logique marchande de la santé à deux vitesses (appelée par la technocratie « l'offre de soin »)

mieux vaut sortir sa carte bancaire pour se faire soigner, plutôt que sa carte vitale.

Un choix idéologique assumé par la classe capitaliste

Plus globalement, la volonté des réformateurs est de « transférer » les postes de la fonction publique au privé (comme ce fut le cas, à la poste, à France télécom et maintenant à la SNCF). **La raison essentielle motivant les réformateurs et la classe capitaliste à casser le statut des fonctionnaires est qu'il ne rentre pas dans la logique financière et donc marchande :**

-Les fonctionnaires perçoivent un salaire à la qualification personnelle (qui peut évoluer selon les grades qui ne peut être diminué), qui le suivra tout le long de sa vie professionnelle et lors de la « retraite ». Ce salaire à la qualification personnelle est par conséquent **déconnecté du marché du travail, et donc du chantage à l'employabilité comme c'est le cas dans le privé.**

-Les salarié.es du privé, perçoivent un salaire qui est rattaché à un poste de travail. De ce fait, ce salaire diffère selon les emplois occupés, le rendant de fait **dépendant du marché du travail** (logique capitaliste et donc marchande), **au chantage à l'emploi etc.**

Chômeur.euses, retraité.es : la chasse est ouverte

Les dernières lois en matière d'assurance chômage sont une fois de plus une escroquerie, en instaurant entre autre les offres d'emplois dites « raisonnables » et en multipliant les contrôles. « Il faut accepter une offre d'emploi même si ce n'est pas exactement ce qu'on veut », déclarait Macron. Alors que **c'est le quotidien de millions de personnes qui actuellement n'ont pas d'autre choix pour survivre** que

d'accepter des emplois précaires, qui pour certains sont à temps partiels imposés.

Sur les retraites, une fois de plus nous aurons le droit à une énième réforme notamment sur son financement, comme c'est le cas en ce qui concerne l'assurance chômage d'ailleurs. Avec toujours les mêmes prétextes de la démographie, des déficits dans les caisses etc.



Ces politiques visent surtout à détruire l'ensemble des conquêtes sociales notamment celle de la sécurité sociale, construite par la classe ouvrière.

CSG et la cotisation sociale

Les différentes réformes des différents gouvernements (pacte de responsabilité, CICE, loi travail, etc.) , outre le fait qu'elles sont faites pour enrichir encore un peu plus les actionnaires, en pressurant les travailleur.euses à coup de flexibilité, de réduction de postes et de licenciements collectif, revêtent d'un choix politique et économique. Toutes visent en partie, avec la complicité du patronat, **à la dérégulation de l'économie et au démantèlement de tous les systèmes de sécurité sociale.**

Les réformateurs, souhaitent à terme supprimer les cotisations sociales comme mode de financement des différentes caisses de protections sociales (Sécurité sociale, UNEDIC, caisse de retraite etc), au profit de la CSG (impôt créé par la loi de finances de 1991, sous le gouvernement Rocard). **Les conséquences sont graves, pour deux aspects :**

- Le financement par l'unique CSG, c'est **priver de la gestion des caisses, les organisations syndicales de salarié.es**, il n'y aura donc plus de contrôle ni de négociations. L'État et le patronat seront les seuls à décider.
- Idéologique, car l'un des fondements révolutionnaire de la sécurité sociale et de la cotisation sociale, **est la reconnaissance de toutes et de tous, comme étant producteur de richesse et de valeur économique** quel que soit la situation (retraité.es., sans emploi etc.).

Le salaire socialisé et la cotisation sociale

Sur une fiche de paie, une partie du salaire est payée individuellement aux salarié.es, c'est le salaire net (ou salaire direct). L'autre partie, formée de cotisations sociales, est versée dans les différentes caisses (sécurité sociale, etc.) : C'est le salaire indirect ou le salaire socialisé.

La cotisation sociale fait donc partie intégrante du salaire. **Réduire la cotisation sociale, sous prétexte de soulager les « charges » de l'entreprise, c'est réduire le salaire !** Elle n'est pas un prélèvement ou une charge, ni un impôt, ni une taxe, ni une épargne, ni une assurance **mais du salaire !**

Il permet la reconnaissance sociale de toutes les situations des travailleur.euses et de prendre en compte les aléas de la vie. Qu'ils.elles soient actif.ves, précaires, chômeur.euses, retraité.es, **les salarié.es sont reconnu.es en tant que travailleur.euses** : le.la chômeur.euse indemnisé.e comme un.e salarié.e demandeur.euse d'emploi, le.la retraité.e, comme un.e salarié.e pensionné.e.

Cet aspect est important car il pose comme principe, la solidarité entre les travailleur.euses et il confisque aux représentants de l'État la gestion d'une partie des revenus des travailleur.euses : le salaire socialisé.

avec la CSG, on se dirigera plus sur un modèle dépendant de l'État et lié au capital.

La CNT défend le principe même du salaire socialisé, comme principe émancipateur et anticapitaliste

Ce scénario n'est pas une fatalité, il ne tient qu'à nous de le faire échouer.

La lutte collective est plus que jamais importante :

le gouvernement veut aller vite ? à nous de nous mobiliser sans attendre !



LA CNT REVENDIQUE :

- Le retrait de la loi travail et autres lois /ordonnances patronales à venir ;
- L'amnistie pénale et civile pour l'ensemble des militant.es condamné.es ;
- Le renforcement des droits syndicaux en entreprise ;
- Un accès aux indemnités chômage avec un taux de remplacement à 100 % du meilleur salaire ;
- l'autogestion des caisses de la sécurité sociale, par les salarié.es eux et elles-mêmes, selon le modèle existant avant les ordonnances de 1967 (qui ont introduit le paritarisme syndicats/patronat) et son financement par le salaire socialisé ;
- L'arrêt des exonérations de cotisations sociales patronales ;
- Une augmentation significative des salaires ;
- Titularisation/CDIsation de tous les emplois précaires (du public comme du privé)

FACE AUX ATTAQUES DE L'ÉTAT ET DU PATRONAT,

NE TE RESIGNE PAS, SYNDIQUE TOI !



Un syndicat, pour quoi faire ?

Défendre ses conditions de travail (salaire, temps de travail, dignité, etc.)

Ne pas rester seul face à sa hiérarchie

Connaître ses droits

Savoir ce qui se passe dans l'entreprise et dans les administrations

Se tenir informé des événements hors de nos lieux de travail

Un syndicat c'est choisir :

La solidarité contre l'individualisme et l'isolement

La lutte collective contre le chacun pour soi

L'espoir contre la résignation

L'esprit critique contre les fausses évidences du pouvoir et des médias

La CNT est une confédération syndicale :

Autogestionnaire : parce que personne ne travaille à notre place, personne ne décide à notre place.

De lutte de classe : parce que patrons et travailleur-euses n'ont jamais eu les mêmes intérêts.

Anticapitaliste : parce que les richesses ne doivent plus être aux mains d'une minorité.

Révolutionnaire : parce que capitalisme et libéralisme ne sont pas le seul avenir possible.

Antiautoritaire : parce que nos libertés sont sans cesse menacées et niées.

Interprofessionnelle : parce les travailleur-euses ont toujours les mêmes intérêts.

D'action sociale : parce que la lutte se mène aussi hors de nos lieux de travail.

Internationaliste : parce que le capitalisme n'a pas de frontières, nous non plus !

Comment créer une section syndicale ?

Contacte-nous !

Dans le public, il suffit de déclarer la section syndicale et de désigner un-e représentant-e

Dans le privé, il faut être au moins deux adhérent-es du syndicat sur l'entreprise : c'est un minimum pour avoir le droit de créer une section syndicale. Nommer un-e représentant-e de la section syndicale (il/elle doit être délégué-e du personnel dans une entreprise de moins de 50 salarié-es). Ensuite, l'activité syndicale peut se développer (tracts, réunions, etc.). Bien entendu, vous ne serez pas seul-es : le syndicat sera toujours à vos côtés pour vous soutenir dans cette démarche, vous conseiller si besoin, etc.

Chômeur-euses, précaires, travailleur-euses en formation, en activité ou à la retraite...

Pour la CNT, la lutte des chômeur-euses et précaires est liée à celle des salarié-es en CDI ou fonctionnaires. Nous avons les mêmes intérêts : défendre nos droits face aux patrons et à l'État. Chacun-e a sa place dans notre syndicat, d'autant plus que précarité et chômage sont souvent synonymes de surexploitation, d'isolement et de mépris. Dans cette situation, se syndiquer, c'est oser l'arme de la solidarité et de la lutte !